



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 octobre 2020

Objet de la délibération

ADMISSION EN NON VALEUR : BUDGET ANNEXE DU PORT

Le vingt neuf octobre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Philippe PERRONNO, Martine JOURDAIN, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Michèle LE BAIL, Christian LE BOULAIRE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Marie-Françoise CÉREZ à Valérie MAHÉ, Peggy CACLIN à Yves GUYOT, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Jacques KERZERHO à Joël TRÉCANT, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame DOLLÉ Michèle** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2020.10.017

ADMISSION EN NON VALEUR : BUDGET ANNEXE DU PORT

Rapporteur : Jean-François LE CORFF

Le Comptable Municipal d'Hennebont sollicite le Conseil Municipal pour prononcer l'admission en non-valeur d'un montant de 612 € sur le budget annexe du Port de la Ville d'Hennebont pour les sommes dont il n'a pu procéder au recouvrement.

Années d'origine	Montant
2017	198,00 €
2018	414,00 €
TOTAL	612,00 €

Motifs de Non Valeur	Montants
Combinaison infructueuse d'actes	612,00 €
TOTAL	612,00 €

Prestations concernées	Montants
Droit de mouillage Port	612 €
TOTAL	612 €

Ces sommes seront comptabilisées au compte 6541 : admission en non-valeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande présentée par le Comptable Public d'Hennebont,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 5 octobre 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 12 octobre 2020,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **ADMET** en non-valeur des sommes évoquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU